

**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

**AIDE AUX CLASSES ORCHESTRE
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ**

Année scolaire 2025-2026

COMMUNE

HERBLAY-SUR-SEINE

NOM DE L'ETABLISSEMENT

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'HERBLAY-SUR-SEINE

TITRE DU PROJET

ORCHESTRE A L'ECOLE : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN

Modalités de l'aide aux classes orchestre

Sont concernés : tous les établissements d'enseignement artistique spécialisé, à l'exclusion de ceux bénéficiant d'une convention d'objectifs.

Condition d'éligibilité : remplir ou contribuer à une mission de service public en cohérence avec les préconisations des Schémas nationaux d'orientation pédagogique et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique du Ministère de la Culture.

L'aide aux classes orchestre concerne les projets de l'année scolaire N/N+1. Elle ne constitue en aucun cas un **droit à la subvention**. Les établissements remplissent un **formulaire par projet**. Les projets sont soumis à une commission technique chargée d'émettre un avis sur la qualité des projets, en fonction de critères jugés prioritaires par le Département. Les subventions feront l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Pour toute information concernant le traitement administratif de votre dossier, merci d'adresser votre demande à directiondelaculture@valdoise.fr.

Pour toute information concernant l'instruction technique de votre dossier, merci de contacter

Nadine BABOIN, chargée de mission Territoire Ouest

☎ 01 34 25 34 89 – nadine.baboin@valdoise.fr

Perrine LORIN, chargée de mission Territoire Centre

☎ 01 34 25 30 63 – perrine.lorin@valdoise.fr

Margaux SCHERRER, chargée de mission Territoire Est

☎ 01 34 25 10 97 – margaux.scherrer@valdoise.fr

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur ses supports et dans ses actions de communication. À cet égard et pour obtenir le logo, il est invité à prendre contact avec la **Direction de la Communication** : com.admin@valdoise.fr

Les établissements bénéficiaires devront remettre un **bilan qualitatif et financier** du projet soutenu au plus tard le 30 juin de l'année N+1. En cas de non réalisation ou réalisation partielle du budget du projet, l'établissement devra justifier des éventuels écarts. Un remboursement total ou partiel de la subvention versée (proportionnel à la réalisation du budget) pourra être demandé.

Critères d'évaluation des projets

L'aide aux classes orchestre porte uniquement sur le **fonctionnement pédagogique** des classes orchestre et non sur l'acquisition du parc instrumental. Les projets en **collège** seront privilégiés compte tenu de la compétence départementale.

Documents à fournir

- Le présent formulaire dûment rempli
- La délibération du Conseil municipal ou communautaire sollicitant la subvention
- Le cas échéant, la copie de la convention avec l'Education nationale

DATE DE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 30 MAI 2025

Les demandes de subvention (y compris les pièces annexes) sont à transmettre uniquement par voie dématérialisée, par courriel à :

directiondelaculture@valdoise.fr

margaux.scherrer@valdoise.fr

perrine.lorin@valdoise.fr

nadine.baboin@valdoise.fr

Tout dossier incomplet ou adressé en retard sera considéré comme irrecevable.

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de la commune : Herblay-sur Seine

Nom de l'établissement : Conservatoire de Musique d'Herblay-sur-Seine

Adresse postale de l'établissement : Espace André Malraux (EAM) - 5, chemin de Montigny – 95220 HERBLAY-SUR-SEINE

Nom de la directrice de l'établissement : Aurélie LOYER

Tél : 01.30.40.48.68

Email : a.loyer@herblay.fr

Nom de la directrice de l'action culturelle de la commune : Marie CALANI (directrice de pôles en charge du pôle culture)

Tél : 01.30.40.37.51

Email : m.calani@herblay.fr

Nom et fonction du correspondant en charge du dossier : Aude MELKI, Coordinatrice artistique et pédagogique

Tél : 01.30.40.48.67

Email : a.melki@herblay.fr

Licence d'entrepreneur de spectacles :

N° de licence : Licences cat 1 : L-R-21-11907 / cat 1 : L-R-21-11908 / cat 2 : L-R-21-11910 / cat 3 : L-R-21-11912

Date de l'arrêté d'attribution : 24/11/2021

Nom du titulaire : Philippe Rouleau

RÉSUMÉ DU PROJET DE CLASSE ORCHESTRE

Nom de l'établissement d'enseignement artistique : Conservatoire de Musique
Nom du directeur : Aurélie Loyer

- Nouveau projet Reconstitution
- Projet sur 3 ans - Préciser l'année en cours : 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

Nom de l'établissement scolaire : École Élémentaire Jean Moulin
Ville : Herblay-sur-Seine

- École élémentaire Collège Établissement scolaire classé prioritaire

En quoi consiste le projet de classe orchestre ? (5 lignes)

Depuis septembre 2021, Herblay-sur-Seine a lancé le projet « Orchestre à l'école », impliquant des élèves d'une même classe dans la création d'un orchestre sur trois ans. Chaque semaine, deux heures sont dédiées à la pratique instrumentale, avec une approche orale initiale, puis une initiation à la lecture musicale. Le programme vise à développer la pratique collective et s'inscrit dans un projet éducatif global, en partenariat avec le Conservatoire et le théâtre Roger Barat. La première session s'est achevée en juin 2024 à l'école des Chênes. Une nouvelle session a débuté en septembre 2024 avec une classe de CE2 de l'école Jean Moulin.

Public concerné et nombre prévisionnel de bénéficiaires (élèves, professeurs, spectateurs...):

Le projet concerne une classe de CE2 de 28 élèves, encadrée par une équipe de 5 professeurs. L'institutrice a démarré l'apprentissage de l'instrument (alto) avec ses élèves. Les familles sont activement impliquées, en soutenant le projet et en participant aux événements et répétitions. L'orchestre a commencé à rayonner au sein de l'école à travers des actions transversales (concerts de restitution au sein de l'école, percussions corporelles avec une autre classe, visite du conservatoire...).

Nombre d'heures hebdomadaires sur le temps scolaire : 2h

Nombre d'intervenants : 5

Dont professeurs de l'école de musique : 5

- Convention entre l'école de musique et l'établissement scolaire
- Possibilité d'accueil au sein du conservatoire à l'issue du projet, préciser : A l'issue du projet, les élèves auront la possibilité de venir s'inscrire au Conservatoire. Ils ne bénéficieront pas de tarif particulier les tarifs du conservatoire prenant déjà en compte les situations des familles par quotient familial. Un accueil personnalisé sera mis en place avec un parcours adapté pour une année de transition entre l'OAE et le cursus conservatoire.
- Poursuite du projet au collège (liaison CM2/6ème)
- Instruments prêtés à domicile

Instruments pratiqués dans la classe orchestre :

Alto, flûte traversière, harpe, percussion, trombone à coulisse

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA CLASSE ORCHESTRE

Etablissement scolaire concerné :

1 - Objectifs pédagogiques et artistiques :

Les objectifs pédagogiques s'appuient sur les trois grands axes de l'enseignement artistique et culturel : **Rencontrer, Pratiquer et Connaître.**

Ce projet vise à accompagner les élèves tout au long de leur apprentissage, sur une durée de trois ans, avec une progression continue. Les objectifs incluent :

- Le travail collaboratif dans le respect des règles d'un orchestre.
- L'acquisition des fondamentaux de la musique (la production du son, la pulsation, la vitesse, la posture, la justesse, etc.).
- Le développement de l'expérience en groupe : apprendre à jouer ensemble, à s'écouter, à partager et à se respecter.

L'un des points forts de ce projet réside dans l'apprentissage collectif : l'objectif est de jouer ensemble pour ensuite présenter le fruit de ce travail en concert. Dans un premier temps, l'enseignement sera axé sur une approche orale, avant de passer progressivement à une dimension plus théorique et écrite.

2 - Description précise du fonctionnement de la classe orchestre :

(Type d'orchestre, répartition instrumentale, établissement(s) et classe(s) concernés, nombre d'élèves, volume horaire hebdomadaire d'enseignement, volume horaire hebdomadaire pour les élèves, durée de la classe orchestre sur une ou plusieurs années...)

Ce projet se développe sur trois ans (2024-2027). 28 élèves en sont directement bénéficiaires et suivront ce projet du CE2 au CM2.

Sous la forme d'un orchestre symphonique, les instruments représentés sont l'alto, la flûte traversière, le trombone à coulisse, la harpe, les percussions.

Une équipe de 5 professeurs, issus du Conservatoire, encadrent ce projet.

Le volume horaire représente 2h hebdomadaires pour les élèves de la classe orchestre, réparties en deux temps distincts :

- Pratique en atelier par instrument : 1h sur le temps scolaire
- Pratique collective en tutti : 1h sur le temps scolaire

Le volume horaire des professeurs représente :

- 2h hebdomadaires pour chacun des professeurs d'instrument
- Suite au premier dispositif, il a été constaté qu'1h hebdomadaire de coordination serait bénéfique au projet. Cette mission a été confiée à Stéphanie Keutat, professeur de harpe.
- 10h de réunion de coordination pour chaque professeur
- Soit un total de : 446h annuelles à la charge de la Ville (360h de cours, 86h de coordination)

4 - Nature du partenariat entre l'établissement scolaire et l'école de musique

- *Du côté de l'Éducation nationale, la classe orchestre s'inscrit-elle dans le projet d'établissement ou le projet d'école ? **oui***
- *Du côté de l'école de musique, la classe orchestre est-elle inscrite dans le projet d'établissement ? **oui***
- *Existe-t-il une convention entre les deux partenaires ? Si oui, joindre une copie de cette convention.*

Il existe une convention triennale entre la collectivité, l'établissement scolaire et l'association « orchestre à l'école »

- *Préciser les temps de régulation du projet (concertation de l'équipe enseignante, rencontres entre les deux structures partenaires)*

Le dispositif mis en place lors de la première session s'est avéré particulièrement efficace. Il est donc reconduit pour cette nouvelle session. Il inclut des réunions de concertation régulières entre les équipes des deux structures (le Conservatoire et l'École élémentaire Jean Moulin), ainsi qu'avec la Conseillère pédagogique en éducation musicale, qui ont lieu avant ou après chaque période de vacances scolaires, et font l'objet de comptes-rendus. Ces temps de rencontre permettent de faire le point sur l'avancement du groupe, de préparer les concerts et le répertoire, d'anticiper les réparations nécessaires sur le matériel, d'identifier d'éventuelles difficultés et de procéder à des bilans réguliers du projet.

En complément, une heure hebdomadaire de coordination est attribuée à l'un des professeurs de l'équipe, Stéphanie Keutat, professeur de harpe.

Des répétitions et restitutions sont également organisées au sein de l'école élémentaire, une fois par période, à l'intention des élèves des autres classes.

Afin d'étendre l'impact du projet à toute l'école, des initiatives transversales sont et vont être mises en place en collaboration avec l'ensemble des classes élémentaires. Ces projets incluront des activités variées, telles que : un projet d'arts plastiques, des ateliers de percussions corporelles, une visite du Conservatoire, la rédaction d'articles par les délégués des élèves, des présentations d'instruments en classe, ainsi qu'un répertoire de chant commun à apprendre... ;

- *Décrire les possibilités d'accueil au sein de l'école de musique pour les anciens élèves (accès pédagogique, réductions tarifaires, classes spécifiques ...)*

Nous envisageons de mettre en place un parcours spécifique à destination des élèves souhaitant poursuivre la musique au-delà des trois premières années. Ce cursus s'adresserait à ceux qui souhaitent débiter ou continuer leur pratique instrumentale selon une pédagogie différente, mieux adaptée à leurs attentes. L'enseignement se ferait principalement en groupe, au sein d'un ensemble instrumental, avec une approche collective de la musique. Les notions théoriques seraient introduites de manière progressive, en fonction des besoins du groupe, de son niveau et des projets en cours.

Ce parcours permettrait notamment aux élèves issus du dispositif *Orchestre à l'École* de retrouver une dynamique pédagogique proche de celle vécue dans leur classe orchestre. À la rentrée 2024, nous avons accueilli deux premiers élèves issus de ce dispositif (deux harpistes intégrés en classe de piano). Un bilan de cette première expérimentation sera réalisé afin d'évaluer l'accueil et le suivi proposés. Si besoin, des ajustements seront apportés en vue de la deuxième session, prévue jusqu'en 2027.

5 - Présentation de l'équipe enseignante des "Classes orchestres"

Nom et prénom	Discipline instrumentale	Qualification (CA, DE, DUMI, autres : préciser)	Statut	Nom de l'employeur	Volume horaire hebdomadaire dédié à la classe orchestre	Volume horaire hebdomadaire hors classe orchestre *
Stéphanie KEUTAT	Harpe	DEM – Master pédagogie Suisse	Titulaire PEA	Mairie Herblay-sur-Seine	3h	0h
Jean-Baptiste PES	Flûte traversière	DUMI	Contractuel	Mairie Herblay-sur-Seine	2h	17h
Aurélië LOYER	Alto	DE – Master 2 musicologie	Titulaire PEA	Mairie Herblay-sur-Seine	1h	37h30
François LEMONNIER	Trombone à coulisse	Diplôme du CNSM de Lyon	Contractuel	Mairie Herblay-sur-Seine	2h	4h
Cédric GUILLO	Percussions	Premier prix du Cycle supérieur	Contractuel	Mairie Herblay-sur-Seine	2h	8h30
TOTAL					10h	

* Pour les professeurs d'école de musique, préciser le nombre d'heures hebdomadaires, affecté aux "Classes orchestres", assuré au sein de l'établissement d'enseignement artistique partenaire ; pour les professeurs de collège, préciser le nombre d'heures hebdomadaires, affecté aux "Classes orchestres", assuré au sein du collège partenaire.

6 - Parc instrumental

- Décrire le parc instrumental mis à disposition de la classe orchestre :

6 altos
 6 flûtes traversières
 8 harpes (4 petites harpes à domicile des enfants + 2 petites harpes sur place + 2 harpes celtiques achetées précédemment pour éviter aux enfants d'apporter toutes les semaines leurs harpes au conservatoire de musique)
 6 trombones à coulisses
 5 panels de percussions (carillon, pad, baguettes, triangle, tambour de basque, cymbale frappée et maracas)

- Qui en est le propriétaire ?

Le parc instrumental est à 50% à la Ville et 50% à l'association orchestre à l'école

- Comment a été financé ce parc ?

La Ville d'Herblay-sur-Seine a déposé un dossier de candidature auprès de l'association « Orchestre à l'école » afin de bénéficier de 50% de réduction sur l'achat du parc instrumental. Notre dossier a été retenu pour la première session dont certains instruments seront réemployés. Nous en attendons la réponse concernant cette seconde demande.

- Qui prend en charge l'entretien des instruments ?

La ville d'Herblay-sur-Seine

- Les élèves peuvent-ils emmener les instruments chez eux ?

Oui

- *Que devient le parc instrumental à l'issue du projet ?*

Les instruments qui sont poursuivis sur cette deuxième session appartiendront à la Ville. Les instruments non poursuivis de la session 2021-2024 sont rendus à l'association. Et en général, A l'issue de deux sessions du projet (soit 6 ans) les instruments appartiennent en totalité au conservatoire de musique.

7 - Temps forts de l'année à venir : *restitution du travail auprès des parents, des autres classes, productions en dehors de l'école ou du collège, rencontres avec des artistes extérieurs (joindre les CV).*

Une formation proposée par l'association *Orchestre à l'École* sera organisée en septembre prochain pour tous les professeurs de musique impliqués dans le projet, ainsi que pour les enseignants du conservatoire qui le souhaitent.

Afin de valoriser le travail mené et de renforcer les liens entre les élèves du dispositif et ceux du conservatoire, plusieurs actions seront mises en place. Un concert de restitution est prévu en mars 2026 au Théâtre Roger Barat, en collaboration avec les classes de l'école Jean Moulin et les élèves du conservatoire. Par ailleurs, la *classe orchestre* participera à un ou deux événements communs du conservatoire, tels que *La Nuit des Conservatoires* et/ou les *Portes ouvertes*, pour favoriser la rencontre et la visibilité du projet. Enfin, un parcours de sorties pédagogiques sera développé en partenariat avec le Théâtre Roger Barat, afin d'ouvrir les élèves à une diversité d'expériences culturelles.

BUDGET PREVISIONNEL DE LA CLASSE ORCHESTRE POUR L'ANNEE SCO

Répartition des charges	Montants en euros	Répartition des pr
Frais artistiques et pédagogiques :	18 770,82 €	Recettes propres et diverses : précise
Masse salariale pédagogique (fonctionnement)		
- rémunération brute		
- charges patronales		
Masse salariale artistique (temps forts de l'année)		
- rémunération brute		
- charges patronales		
Contrats de vente et de cession		Total des subventions :
Honoraires		- Ministère de la culture et de la cor
Personnel administratif :	2 663,44 €	- Ministère de l'Education nationale
- rémunération brute		
- charges patronales		- DDCS
		- Conseil régional d'Ile-de-France
		- Conseil départemental du Val d'
Droits d'auteurs et droits voisins :		- Direction de l'ac
- droits d'auteurs (SACD, SACEM...)		- Autres directions
- droits voisins (Spedidam, ADAMI...)		
		- Autres communes : préciser
Frais techniques : préciser		
		- Autres subventions publiques : pré
Frais généraux de fonctionnement :		
- assurance		
- documentation générale (partitions...)	1000 €	Autres apports :
- déplacement, mission, réception		- mécénats
		- parrainage
Frais de publicité et de communication :		- divers : préciser
		Association OAE (50% du parc instrume
Dépenses diverses : préciser		
Adhésion association OAE	100 €	Charges pour la commune :
Achat accessoires	500 €	
Acquisition du parc instrumental : préciser	12000 €	
Entretien du parc instrumental :	1500 €	
Total des charges	36 534.26 €	Total des produits

MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE

Je soussigné(e), (nom et prénom) **Philippe ROULEAU**

Représentant(e) légal(e) de l'établissement Conservatoire de Musique d'Herblay-sur-Seine

Certifie exactes les informations du présent dossier.


Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental pour l'aide aux classes orchestre :

4.000 € (Quatre mille euros)

Fait le : 22 mai 2025 à Herblay-sur-Seine

Signature




Philippe ROULEAU
Mairie d'Herblay-sur-Seine
Vice-Président du Conseil Départemental
du Val d'Oise